



11 mars 2019

Edito : Les PLP attaqués ! - Audience « Recteur » : un échange de plus de 2 heures ! - Un point sur les GA... - Gestion spécifique des ressources, le SNETAA-FO dit non ! - Mouvement INTRA 2019 - Mouvement des contractuels & MA 2019



Edito

LES PLP ATTAQUÉS !

La semaine prochaine vont se tenir les **Comités Techniques Spéciaux Départementaux**... Et le 18 mars, se tiendra le **Comité Technique Académique** qui validera les créations/suppressions de postes. Pour que nous puissions préparer ces instances, en tant que syndicat représentatif dans toutes les instances, nous avons reçu les documents de travail. Nous savons donc dès à présent quelles seront les propositions de l'Administration... Et malheureusement, nous sommes obligés de constater que les PLP seront une nouvelle fois une variable d'ajustement... En effet, même si nous avons obtenu que les DGH soient équivalentes à celles de l'année dernière lorsque les effectifs sont identiques, même si nous avons réussi à convaincre le Recteur sur le volume horaire alloué à la réalisation du chef d'œuvre (il a en effet passé des consignes afin que les DASEN doublent ce volume horaire), en revanche, la baisse importante des effectifs en Gironde dans nos LP (-244 élèves) mais aussi en SEGPA (-127 élèves en 4^{ème} et 3^{ème}) va entraîner une suppression très importante de postes de PLP. Ces suppressions vont au delà des remontées des TRMD qui sont de la compétence du CA de chaque établissement. Mais c'est l'autorité académique qui a la compétence « créations/suppressions » de postes.

Nous constatons donc que des suppressions vont être mises au vote des instances, alors que les CA avaient réussi à répartir leur DGH afin que tous les postes soient conservés !

Il est prévu 51 suppressions de postes de PLP dans l'académie : 4 en Dordogne, 36 en Gironde, 2 dans les Landes et le Lot & Garonne, et 7 dans les Pyrénées Atlantiques. Sur ces 51 suppressions, 10 sont en SEGPA (dont 9 en Gironde). Nous constatons que les départs à la retraite sont l'occasion de supprimer les postes, puisque 36 postes supprimés allaient être mis au mouvement... 15 collègues devraient donc avoir une Mesure de Carte Scolaire. **Nous avons 13 créations de postes** dont 1 en Dordogne, 8 en Gironde, 1 dans les Landes, aucun dans le Lot & Garonne et 3 dans les Pyrénées Atlantiques.

Le solde est donc de - 38.

Bien sûr, nos représentants aux CTSD vont monter au créneau afin d'empêcher autant que possible ces suppressions de postes. Nous interviendrons aussi dans ce sens le 18 mars au CTA. Mais toutes les instances ne sont que consultatives. Les disciplines les plus touchées sont notamment en GA (4), Electrotechnique (4), Lettres-Anglais (6), Horticulture (3), Peinture & Revêtement (3), Génie construction réalisation (3), etc. **Les PLP sont attaqués !**

Le mouvement INTRA à Bordeaux va être compliqué... **Mais vous pouvez compter sur le SNETAA-FO !**

E.M

AUDIENCE « RECTEUR » : UN ÉCHANGE DE PLUS DE 2 HEURES !

Une délégation du SNETAA-FO a été reçue le lundi 4 mars à 17h par le Secrétaire Général de l'académie, Monsieur **Laurent Gérin**, accompagné de Monsieur **Yvon Macé**, Secrétaire Général adjoint délégué à l'organisation scolaire, ainsi que de La DRRH de l'académie, Madame **Claude Gaudy**. Voici un bref compte rendu :

Chef d'œuvre en CAP

Nous avons obtenu ce que nous voulions sur le chef d'œuvre en CAP, c'est-à-dire le respect des règles : oui le Recteur a passé les consignes aux DASEN afin qu'ils donnent le volume horaire légal aux établissements. Pour rappel, à l'issue du CTA du 21 janvier dernier, il en manquait la moitié. Nous demandons maintenant que les DASEN respectent la consigne et donnent les 3 heures manquantes par division de CAP 1^{ère} année.

SEGPA

Le Secrétaire Général a reconnu que depuis 2009, aucune réflexion académique sur la carte des SEGPA n'a été faite. Nous constatons que les ateliers ferment sans tenir compte des formations en CAP sur le bassin de formation concerné... Le SG a insisté sur la nécessité de se pencher sur cette carte et de faire un examen complet de l'offre de formation. Il a ajouté qu'il fallait mener une réflexion sur le public que l'on accueille dans les classes de SEGPA et le réseau dont on a besoin. Le Recteur devrait mettre en place un GT, au plus tard pour la rentrée 2019, afin que tout soit regardé.

GA

Voir le compte rendu de notre militant Christophe Grimaux dans cette même « Note aux S1 ».

Orientation post troisième

Nous sommes obligés de constater que l'orientation post troisième continue de se faire massivement vers les voies générale et technologique, contrairement aux consignes données par le DGESCO (patron des recteurs). Par exemple, pour la rentrée 2019, les calculs DGH pour les LP de Gironde ont été faits avec 244 élèves de moins que l'année dernière...

Le SG nous a répondu que l'objectif est d'augmenter le taux de passage vers la voie professionnelle, mais dans le cadre du nouveau projet académique, il faut une orientation équilibrée entre la voie professionnelle et les voies générale et technologique. Il a ajouté que la mise en œuvre du redoublement avait été surestimée. Il a conclu en nous affirmant que depuis 2 ans Le Recteur rappelait aux chefs d'établissement l'importance de l'orientation vers la Voie Pro.

Nous aimerions que ces discours soient suivis d'effets ! En effet, la baisse du nombre d'élèves en Voie Pro entraîne inévitablement des suppressions de postes de PLP !

Postes SPEN & SPEA

Nous avons dénoncé l'opacité avec laquelle est gérée la création des postes spécifiques nationaux & académiques. Nous sommes obligés de constater que cette gestion occasionne parfois des problèmes de ressources humaines, notamment lorsque la baisse des effectifs élèves entraîne une suppression de poste... Parfois ce sont les plus anciens qui sont victimes d'une Mesure de Carte Scolaire...

Nos propos ont été contestés, même si le SG a reconnu qu'à la marge, il pouvait y avoir des volontés locales non éthiques... Le SG nous a précisé qu'une réflexion est menée sur les postes spécifiques avec les corps d'inspection et La DRRH nous a affirmé que les services apportaient un regard critique concernant les demandes des chefs d'établissement et des inspecteurs. Elle nous a rappelé que les postes spécifiques académiques permettaient aux PLP d'obtenir des postes BTS.

Suite à notre demande, La DRRH nous communiquera un bilan des postes spécifiques académiques vacants après le mouvement intra.

Management & PERDIR

Nous avons commencé par remercier Le Recteur d'avoir agi à Villeneuve/Lot et à l'EREA des Landes, même si nous avons précisé que pour le premier dossier, il aurait été préférable d'aller plus vite. Mais nous avons précisé que la parole des PLP était encore trop souvent a priori contestée. Selon Le SG, le métier de chef d'établissement devient difficile et même parfois très difficile. Nous voulons bien le reconnaître. Le SG nous a précisé que les services du Rectorat n'hésitent pas à rappeler aux chefs d'établissement leurs obligations afin que les situations conflictuelles rentrent dans l'ordre. Nous avons affirmé que certains chefs ne respectaient pas le Code de l'Education en CA : refus de vote de motion, pas de vote d'un ordre du jour, pas de règlement intérieur, prise à partie des élus, etc. La DRRH nous a dit qu'elle était au courant et qu'elle avait mis en place, sur la base du volontariat, une journée de formation pour les PERDIR sur la thématique de l'accompagnement des personnels. Une partie concerne la fonction d'élu au conseil d'administration. Elle a insisté sur la notion d'immunité d'élu (dans ce contexte, l'enseignant est un élu et non plus un enseignant). D'autre part elle nous a dit devoir rappeler aux chefs d'établissement certaines évidences, comme par exemple que la réunion mensuelle d'information syndicale ne leur était pas ouverte et que lors d'un entretien, un personnel peut être toujours accompagné de la personne de son choix. Devant notre insistance, afin de rappeler des notions de base de façon diplomatique aux chefs d'établissement, Madame La DRRH a proposé de mettre en place un règlement intérieur type pour le CA. Cela obligera les chefs à respecter ensuite les règles... On a validé. Par contre, concernant le vote du TRMD, Le recteur refuse toujours de reconnaître que c'est une obligation en février. Le SG va porter au recteur nos arguments... A suivre...

Delphine Paillé

UN POINT SUR LES GA...

A l'occasion de notre audience « Recteur », nous avons pu faire le point sur les GA

Le choix des LP qui sont ou vont être transformés n'est pas forcément en corrélation avec le taux de remplissage. La logique appliquée a d'abord été de demander à chaque chef d'établissement ses besoins et projets. Ensuite, la priorité a été donnée à l'ouverture de Bac Pro Transport. Ce plan de transformation va s'étaler sur 4 ans, de la rentrée 2019 à la rentrée 2022. On connaît les 6 établissements qui vont être transformés à la rentrée 2019 et 3 autres reportés en 2020 grâce à l'intervention du SNETAA-FO. Voir [la liste des LP ainsi que l'évolution prévue de la carte](#) sur notre site Internet. Par conséquent, il est évident qu'il y aura bien d'autres transformations dans notre académie dans les années futures ! A noter qu'il nous a été précisé que cette volonté de réduire la capacité d'accueil en GA était due au manque de débouchés professionnels et au peu de poursuites d'études en BTS. Nous avons fait remarquer qu'avec enfin la réintroduction de la comptabilité dans le projet de nouveau référentiel ce problème devrait être moindre. Nos trois interlocuteurs ont acquiescé.

Actuellement sur l'Académie, il y a environ 700 élèves en GA pour 146 enseignants (dont 11 CDI et 6 TZR). A terme, en 2024, entre 320 et 350 places de GA auront disparu. Dans notre Académie la pyramide des âges ne permettra hélas pas beaucoup de départs à la retraite d'ici là. Nous avons donc demandé à ce que l'objectif des 50% soit revu à la baisse à Bordeaux afin de diminuer les dégâts RH. La coloration des bacs GA restants n'apparaîtra pas sur le diplôme (qui va s'appeler AGO en principe). Le but de la coloration est d'être une vitrine de communication, que les futurs élèves aient une idée plus concrète des métiers futurs possibles, en lien si possible avec les futurs terrains de PFMP.

Sur la question de la famille de métiers, nous avons demandé à ce qu'elle ne soit pas mise en place dans les établissements qui n'offriraient pas, ou qui ne seraient pas proches d'un autre établissement qui l'offrirait, les 2 autres formations (Logistique et transport). Mais malheureusement, à ce jour, la réponse académique est de la proposer quand même pour que les élèves puissent choisir, même si cela demandera parfois aux élèves de faire de longs déplacements... Ceci est en contradiction avec certaines informations remontées du Ministère.

Enfin, nous avons évoqué brièvement le Protocole RH pour les PLP GA. Nous avons **rendez-vous avec Madame la DRRH le 21 mars** prochain pour développer ce sujet. Mais pour l'instant les modalités de décharge pour la dizaine de collègues « volontaires » pour une reconversion ne sont pas finalisées. Elles seront fixées individuellement pour chaque collègue selon ses besoins et son parcours.

En conclusion, Madame La DRRH propose à tous les personnels GA qui souhaitent faire un point de carrière, de prendre RDV avec elle rapidement. Vous pouvez compter sur le soutien du SNETAA-FO.

Christophe Grimaux

GESTION SPÉCIFIQUE DES RESSOURCES, LE SNETAA-FO DIT NON !

Systeme perfectible s'il en est, le mouvement à gestion déconcentrée des personnels n'en demeure pas moins garant d'une certaine équité entre les collègues désirant muter. L'autre avantage réside dans sa dimension paritaire. En effet, le SNETAA-FO, comme il le fait depuis toujours, peut ainsi porter, vérifier et défendre les dossiers de ses syndiqués lors des groupes de travail et autres commissions sur le mouvement.

Or comme vous le savez, ce n'est pas du goût de tout le monde, notamment du syndicat majoritaire des proviseurs, bien appuyé par l'Administration qui verrait d'un bon œil se débarrasser de cette charge. Alors que faire pour contourner le système, en attendant qu'un décret ne vienne mettre entre les mains des proviseurs le recrutement des personnels ? On use et abuse des postes spécifiques, académiques et nationaux.

Le SNETAA-FO a déjà averti contre les dangers de ces postes qui bloquent le mouvement. Vous êtes resté dix ans loin de chez vous, restez-y, nous avons quelqu'un sous la main. Ils montent les collègues les uns contre les autres, les plus anciens voyant leur poste menacé en cas de mesure de carte scolaire. Enfin, ils menacent le statut par la signature d'une lettre de mission qui peut prévoir tout un tas de charges et qui contraint les collègues à ne jamais pouvoir souffler : « mais vous êtes sur un poste spécifique, Madame, nous serons obligés de le « déprofiler »... ». Alors bien sûr, parfois à la marge, des besoins se font sentir sur certains postes, pour monter ou pérenniser des projets, européens notamment, mais le plus souvent, la volonté, l'engagement des collègues et l'envie de voir réussir les élèves suffisent à trouver les ressources sur place, à se passer de poste spécifique. Mais le pire reste que parfois ni le Conseil d'Administration ni même les collègues concernés par la discipline ne sont au courant. Tout se passe souvent de manière opaque et sans contrôle et c'est ainsi que le veut l'Administration (cf. la circulaire rectorale)

Bien entendu, quand un poste est créé et qu'un syndiqué postule, **le SNETAA-FO porte son dossier**. On ne peut pas en vouloir aux collègues de refuser de déménager loin de chez eux quand on fait le choix de passer le concours. Nous ferions quasiment tous la même chose. C'est le système mis en place que nous combattons parce qu'il annonce une dérive dont nous ne voulons pas.

Le SNETAA-FO dénonce cette gestion particulière qui ne permet pas au paritarisme de jouer son rôle essentiel. Pour un traitement équitable des collègues, nous demandons à ce que le mouvement des postes spécifiques soit aligné sur celui des postes classiques et qu'ils soient pris en compte dans la gestion des créations/suppressions. Nous demandons également que le vote en CA soit obligatoire et contraignant pour l'ouverture et la fermeture de ceux-ci, qu'ils soient académiques ou nationaux.

Vous pouvez compter sur le SNETAA-FO pour défendre vos droits !

Max Sanchez

MOUVEMENT INTRA 2019

Le serveur SIAM permettant la saisie des vœux ouvrira ce mardi 12 mars à midi et fermera le lundi 25 mars également à midi.

A ce jour, nous n'avons toujours aucun document officiel concernant le mouvement INTRA à Bordeaux... Mais cela devrait être fait ce lundi...

En attendant, vous pouvez télécharger et imprimer [notre fiche syndicale de suivi](#). Elle vous permettra notamment d'évaluer votre futur barème.

Vous trouverez également [des informations sur les LP, SEP, EREA et SEGPA de notre académie](#) en ligne sur notre site Internet.

Cette année comme l'année dernière, les postes vacants ne seront pas affichés sur SIAM... Mais cela n'est pas grave, puisqu'il faut faire ses vœux en considérant que tous les postes sont susceptibles de devenir vacants. En revanche, vous pourrez consulter directement sur SIAM les postes spécifiques académiques, vacants ou non. Ce sera lors du Comité Technique Académique du 18 mars que la liste de ces postes (SPEA) devra être validée.

Nos militants animeront également des réunions d'informations dans les départements. Voici celles que nous avons arrêtées à ce jour :

Mercredi 13 mars :

- 📍 au siège du SNETAA-FO à Talence à partir de 9h30 ;
- 📍 à l'Union Locale FO, 10 rue Sainte-Ursule à Bayonne à partir de 14 h
- 📍 au LP Léonard de Vinci à Périgueux, de 9h à 11h.

Jeudi 14 mars : à l'ESPE à Mérignac de 12h à 14h.

Vendredi 15 mars : à l'ESPE à Mérignac de 12h à 14h.

Mercredi 20 mars :

- 📍 Au siège du SNETAA-FO à Talence à partir de 10h ;
- 📍 à l'Union Locale FO, 10 rue Sainte-Ursule à Bayonne à partir de 14 h

Jeudi 21 mars :

- 📍 à l'ESPE à Mérignac de 12h à 14h ;
- 📍 à l'Union Départementale FO du Lot & Garonne, 11 Rue Frères Magen à Agen (14h-16h) ;
- 📍 à l'UD FO des Landes, Place de la Caserne Bosquet à Mont-De-Marsan (9h30-12h30).

Vendredi 22 mars :

- 📍 au LP Georges Leygues à Villeneuve/Lot de 9h30 à 12h ;
- 📍 à l'ESPE à Mérignac de 12h à 14h.

N'hésitez pas à prendre rendez-vous en téléphonant au 05 56 84 90 80.

Autres numéros possibles : 06 49 61 09 33 (Bayonne), 06 81 21 83 50 (Périgueux), 06 73 88 69 41 (Lot & Garonne) et 06 24 84 66 55 (ESPE).

MOUVEMENT DES CONTRACTUELS & MA 2019

Le serveur « LILMAC » permettant à nos collègues non titulaires de faire leurs vœux pour la prochaine rentrée scolaire va ouvrir le lundi 11 mars à 14h. Le serveur fermera le lundi 1^{er} avril à midi. Tous ceux qui ont eu un contrat au cours d'au moins une des trois dernières années scolaires (celle-ci comprise) peuvent participer au mouvement. Pour rappel, les collègues doivent faire 6 vœux. L'un d'entre-eux est obligatoirement un département et les 5 autres des communes ou des zones (11 zones). Quant aux Maîtres-Auxiliaires, ils doivent participer au même mouvement que les Contractuels.

Pour que nos élus puissent suivre le plus correctement possible les dossiers, il est important que les collègues concernés nous retournent la fiche syndicale de suivi qu'ils trouveront en ligne sur notre site Internet. A noter que la DPE n'a encore publié aucun document officiel.

Les premières affectations des contractuels « PLP » pourront se faire en CCPA, le mercredi 17 juillet, mais comme chaque année, pour le plus grand nombre de nos collègues, il faudra attendre fin août ou début septembre...

Pour rappel, voici l'adresse du serveur pour saisir les vœux :

<https://portailrh.ac-bordeaux.fr/lilmac/>



Calendrier

Lundi 11 mars

Ouverture serveur LILMAC (Vœux Mouvement contractuels)

Mardi 12 mars

Ouverture serveur SIAM (Vœux Mouvement INTRA)

Groupe de travail Congé Formation Professionnelle

Lundi 1^{er} avril

Fermeture serveur LILMAC

Vendredi 10 mai

Groupe de travail barème INTRA + Dossier handicap

Lundi 17 juin

CAPA Mouvement INTRA